



~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

Edition 2021



*Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjointes, les
Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.*



*Les informations contenues dans ce bulletin
concernent les sujets traités en réunions publiques.*

*Ce Bulletin Municipal a été distribué
par les conseillers municipaux.
Des exemplaires supplémentaires sont mis à
disposition en mairie auprès du secrétaire,
responsable de la publication.*

*Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont
remerciés pour leur implication.
Bonne lecture...*

I.P.N.S. Photos : Mairie

**SUITE A UN INCENDIE EN MARS 2021 DANS
LES LOCAUX DU FOURNISSEUR,
A L'HEURE ACTUELLE LE SITE N'A ETE
RETABLI QUE TRES PARTIELLEMENT.
AUCUNE DATE POUR UN RETOUR A LA
NORMALE N'EST CONNUE.**



*Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page
pour les annonceurs dans son bulletin.*

*Vous trouverez donc de bonnes adresses et des
artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent
votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de
leurs services ou de leurs compétences.*

AECL METALLURGIE

Vente et installation de produits leds
Maintenance industrielle

Quissac
Jean-Marie

Vedières
43160 Saint-Pal de Senouire

06.22.10.12.83
04.71.00.28.33

arc-en-ciel-leds@outlook.fr

www.arc-en-ciel-leds.com



© Céline Babolat photographie
Atelier de Nicolas Harny au Bourg
Sculpture Soudure Fonte du bronze
Exposition de l'âge du bronze au bourg
Crédit Photo Céline Babola



Patrick FARGET
Travaux agricoles – Espaces verts
5 rue du Saint-Esprit
43270 ALLEGRE
06.08.89.94.04



GARAGE VALENTIN
Rue Saint Martin
43160 LA CHAISE DIEU
Tel 04 71 000 184
Assistance 06 32 05 28 00
Mail garage.valentin@wanadoo.fr

REPARATEUR AGREE
AGENT COMMERCIAL

VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS / ASSISTANCE DEPANNAGE 24H/24 7J/7
MECANIQUE ET CARROSSERIE / FLEXIBLES HYDRAULIQUES



MALFANT
Travaux publics

Auffour - 43160 FELINES
04 71 00 92 95 - 06 89 30 73 15
guy.malfant@wanadoo.fr



Sas Charles CHAPUIS

Agriculture - Forêt – Jardin

Craponne sur Arzon Tél : 04 71 03 22 41
Paulhaguet Tél : 04 71 74 38 88
Solignac sur Loire Tél : 04 71 08 96 74
Vernines Tél : 04 73 65 60 71

www.charleschapis.fr

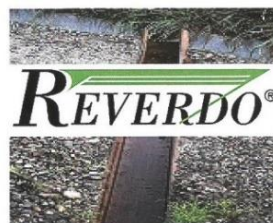


MALFANT
TRAVAUX PUBLICS



Plomberie Chauffage Zinguerie
Energies Renouvelables

15, rue de la République
43230 PAULHAGUET
04 71 77 55 32
06 50 64 40 62
eurlgiroux@laposte.net



Les Reverdos® bénéficient de la norme CE EN 1433 en classe 250 KN et D400.

Daniel Beaudoux et Laure Beaupère restent à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez également consulter notre site internet www.reverdo-ruissodo.com ou encore notre page facebook

contact@reverdo.fr

Lieu dit Le Cheix
63840 EGLISOLLES
Tel : 04-73-95-34-72

BOULANGERIE PATISSERIE
AU BON PAIN D'ALLEGRE
15 rue du Fangeas
43270 ALLEGRE
04.71.00.72.24


43270 MONLET
04 71 02 57 50
garagefaure@gmail.com
Toutes Marques
Vente - Réparation - Carrosserie

Une équipe à votre service !

courses U.com
Retrait en magasin
LAVERIE de 7h à 21h
6 / 14 / 20 kg + sèche linge
location U
CRAPONNE SUR ARZON
04 71 03 36 09
Gaz U
Station U
Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue®
LAVAGE Rouleurs Haute-Pression de 7h à 21h
Aspirateur Pression des pneus

MENUISERIE CHARPENTE ESCALIER
S.A.R.L. BEYSSAC P.
Maître Artisan
Le Bourg
43 160 FELINES
Tél : 04 71 00 90 69
E-mail : sarlbeyssac@orange.fr
SIRET 451 842 165 00024 APE 4332A
Atelier : JULLIANGES 43 500


TRAVAUX PUBLICS & ASSAINISSEMENT
David CHARRAT
Vidange & Pose Fosses septiques
Curage de Réseaux
Terrassements divers
43270 ALLÈGRE
Tél. 06 84 25 15 43


A B C CHAMPIGNONS



AU BOLET CASADEEN

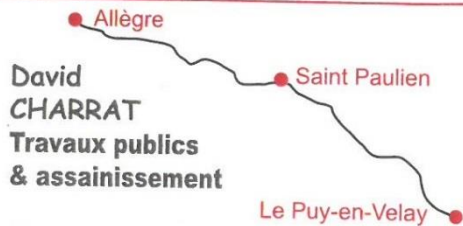
ACHAT - VENTE

Christian Pereira
43160 La Chaise-Dieu

tel : 06 17 61 18 38 / 04 71 07 79 09

Champignons sauvages frais et secs, fruits des bois...

Notes :



TRANSPORTS FOUILLIT Alain
— Transports Grumes et Billons —
Exploitation forestière
Tél. 04 71 00 04 27
Portable Alain 06 82 57 46 19
Julien 06 74 42 08 20
Rue Cziffra
43160 LA CHAISE-DIEU
Fax : 04 71 00 01 25


TECHNITHERM
DEPANNAGE / ENTRETIEN
Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz
Climatisation
DESEMBOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
ZA de BLEU - 43000 POLIGNAC
Tél. Bureau 04 71 09 12 67 - Tél. Portable 06 70 27 37 40 - Fax : 04 71 02 84 23
www.technitherm.com - technitherm43@orange.fr

Electricité générale
Olivier baylot
Les chapus
43160 LA CHAISE-DIEU
Siret: 44022235400027



NEUF / RENOVATION
POMPE A CHALEUR
CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ALARME / COURANT FAIBLE
Port : 06 08 97 77 50
Tél : 04 71 00 09 81
mail : olivelec43@yahoo.fr

 Ent. Depuis 1993
CHABANNE PHILIPPE

Maçonnerie - Charpente - Couverture
Menuiserie
43270 ALLEGRE
Tél: 04 71 00 79 33
Port : 06 08 57 42 83 / 06 76 09 58 53
email: contact@maconnerie-chabanne.com
site: www.maconnerie-chabanne.com

Marie et Alain ROSSIGNEUX
Traiteur - Boucher - Charcutier
A votre service dans leurs tournées,
sur les marchés et 50 avenue du Vernet
43500 CRAPONNE SUR ARZON
Téléphone : 04.71.03.32.71

MICHEL MOUTTE

MENUISERIE DU BATIMENT ET D'AGENCEMENT
ALU, BOIS, PVC

Intérieur et extérieur

tous travaux de rénovation,
placo, isolation, escalier, solivage,
lambris, parquet, pose de kit ...



Le Bourg 43230 COLLAT

04 71 50 02 81
michelmoutte@orange.fr



Christian MALFANT
Travaux agricoles et forestiers
06.82.82.11.97
Cheyrac Laygue

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE CHARPENTE ET TERRASSEMENT

PASCAL VERNET

Tous travaux du bâtiment

La Badiale
43160 Cistrières

Tél/Fax: 04.71.00.03.00

pascal.vernet@sfr.fr
Siren: 39930177900019-APE: 454 D



Votre partenaire local dans la construction,
l'entretien et la maintenance de vos routes,
et l'embellissement de vos communes



Routes - aménagements urbains -
équipements sportifs - industriels et privés -
réseaux - terrassement

Agence du Puy-en-Velay
ZI Les Baraques - 43370 Cussac-sur-Loire
T/ 04 71 03 11 61 - lepuy@eurovia.com

www.eurovia.fr

Etat Civil

Registre de 2020

Décès

Fernande FRUGERES veuve ASTIER décédée au Puy en Velay

Jean-Paul TISSANDIER décédé au Puy en Velay
Mariage 2021

Pierre-Luc Saby et Elodie Denise FILLERE



CONSEIL MUNICIPAL

Démissions

À la suite de leurs démissions pour des raisons personnelles et professionnelles, il est décidé de ne pas remplacer Mmes Giroux et Comte Perraud au Conseil Municipal et M. et Mme Perraud au CCAS.

Visite du Préfet sans le Préfet

Confiné pour raison de santé, M. le Préfet n'a pas pu venir à Saint Pal de Senouire.

Malgré cela, une rencontre avec les autres participants, élus locaux, départementaux, régionaux ou nationaux, a pu se dérouler. A vous de deviner qui est qui malgré le masque.



De gauche à droite : Claude Tisseur, Jean-Pierre Vigier, Olivier Cigolotti, Bernard Brignon, Marie-Agnès Petit, Gérard Beaud, Gilles Vessayre, Laurent Duplomb, Alain Fouillit, Karine Vincent.

ACTIVITES

Projet multi services

Justine Planchon a un projet de Bar Epicerie Bibliothèque à l'Esplanade du bourg
Avec sa collaboration, le Conseil Municipal a lancé une recherche de financement.

Dégâts réseau téléphone

Des problèmes récurrents se posent dans notre commune comme dans de nombreuses autres.

Ayant constaté des poteaux téléphoniques à terre dans le secteur des villages de Serres et Le Sap (dans ce dernier internet et les lignes fixes ne fonctionnent plus), les services techniques d'Orange ont été contactés en vain. Dans un premier temps aucune intervention n'a été faite.

Le délabrement du réseau téléphonique, des interventions inexistantes ou à moitié effectuées, des réparations provisoires qui deviennent définitives, voilà ce que supportent les petites communes et leurs habitants. Cela devient scandaleux, inadmissible et infiniment éprouvant d'être ainsi maltraités. Des problèmes graves de sécurité se posent pour des villages entiers. Des personnes isolées et souvent âgées se retrouvent dans l'impossibilité de prévenir

des secours en cas de besoin. Et tout cela dure depuis bien trop longtemps...

Un courrier a été transmis à M. le Préfet pour signaler les difficultés insurmontables rencontrées. Par la même occasion une invitation a été lancée pour une visite sur la commune pour évoquer ce problème et bien d'autres. Hélas cette rencontre organisée a dû être annulée, M. le Préfet souffrant de la COVID 19.

Coïncidence : le village du Sap a été rétabli après ce courrier...

Téléphonie

Zone blanche en téléphonie mobile et internet

Un courrier a été adressé à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier.

En effet, notre commune se situe malheureusement en zone blanche, le réseau téléphonie portable est minimal et le réseau internet de faible débit. Ces problématiques sont axées principalement sur le bourg de Saint Pal de Senouire, les hameaux de Combres, Clersanges, Montestudier et Combelles.

Aussi, nous avons demandé que notre requête soit étudiée afin de pouvoir apporter une réponse positive attendue par l'ensemble de nos administrés, vitale pour le maintien de nos aînés, de nos professionnels et des plus jeunes sur notre territoire.

Une rencontre est demandée sur notre commune afin que les différents acteurs et décideurs puissent juger par eux-mêmes des difficultés que nous rencontrons au quotidien.

Le dossier a été d'abord suivi par Virginie Comte Perraud et Elise Giroux puis par Jean-Marc Roux.

Plusieurs séries de mesures ont été effectuées sur la commune. Les quatre opérateurs s'accordent sur la nécessité d'une amélioration de couverture. Ils imposent néanmoins deux sites : d'abord un premier pour couvrir le Bourg / Clersanges ; un deuxième plus tard pour couvrir Combres.

La situation s'est aggravée et le Maire a alerté tous les services concernés. Voici la réponse obtenue :

« Monsieur le Maire,

En réponse à votre mail du 13 juillet dernier, nous nous permettons de vous transmettre des informations complémentaires sur le travail effectué, à ce jour, sur votre commune, par l'équipe technique Téléphonie 43 en charge du déploiement du programme New-Deal sur le département, suite à la prise en compte des difficultés de couverture en téléphonie mobile que vous rencontrez et que vous avez fait remonter auprès de Communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

Le 18 janvier 2021, une étude-terrain de la couverture en téléphonie mobile a été effectuée sur votre

territoire. Le compte-rendu de cette étude, qui vous a été transmis par mail en mairie, fait effectivement état de difficultés de couverture au niveau du Bourg et du lieu-dit Clersanges.

Il dresse également un état des lieux des sites existants à proximité de Saint-Pal. Les deux pylônes les plus proches se situent respectivement à 5km (Montclard) et 3,6 km (La Chapelle Bertin) du bourg de Saint Pal, l'éloignement de ces deux sites pouvant expliquer la mauvaise qualité du signal actuel.

Conformément à la procédure imposée par la mise en œuvre du programme New-Deal, nous avons demandé aux opérateurs de réaliser de leur côté une seconde étude de la couverture sur votre commune.

Au regard des points transmis (Le Bourg, Clersanges et Combres), les 4 opérateurs sollicités (Bouygues, SFR, Free et Orange) se sont accordés sur la nécessité d'une amélioration de couverture. Compte tenu de la localisation des trois points, leur étude a démontré que 2 pylônes seraient nécessaires pour couvrir la zone :

- un premier et même pylône pour couvrir à la fois Le Bourg et Clersanges

- un deuxième pylône pour couvrir Combres.

Compte tenu du quota annuel de pylônes attribué pour le département par le niveau national et des nombreuses difficultés de couverture constatées sur l'ensemble du territoire altiligérien, un seul pylône pourra être construit sur votre commune. C'est pourquoi, nous vous avons proposé de privilégier celui qui permettrait de couvrir Le Bourg et Clersanges, et ce, compte tenu des difficultés de couverture, une activité et une population plus importantes sur ce secteur.

La construction de ce pylône n'est pas encore actée à ce jour. Si vous souhaitez privilégier le secteur de Combres, il est toujours temps de nous en faire part.

En effet, pour acter la construction du site de téléphonie mobile, restent les étapes suivantes :

- le site doit être retenu et priorisé par l'équipe projet départementale pour nous permettre d'effectuer la remontée des sites qui seront retenus au niveau national dans le cadre des arrêtés ministériels 2022 (dotation annuelle non encore connue à ce jour).

Pour ce faire, l'équipe projet départementale, composée des présidents d'EPCI et des services intervenants dans la mise en œuvre du programme, devrait se réunir courant septembre.

- si le site est ainsi remonté et priorisé pour le premier arrêté 2022, il conviendra d'attendre la publication de l'arrêté qui devrait intervenir au tout début de l'année 2022. S'il est priorisé pour l'arrêté suivant, il faudra attendre la publication d'un deuxième arrêté normalement prévue courant mai 2022.

- un mois après la publication de l'arrêté, un opérateur en charge de la construction du pylône pour

le compte des quatre opérateurs, sera désigné et devra construire le site dans les deux ans suivant la date de publication de l'arrêté.

Nous espérons que ces éléments vous apporteront l'éclairage demandé en terme de calendrier. A défaut, l'équipe technique Téléphonie 43 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Concernant les dysfonctionnements que vous rencontrez actuellement en matière de téléphonie mobile, nous interrogeons ce jour les opérateurs afin de connaître quelles sont les raisons de ces détériorations et leurs possibilités d'intervention. »

Correspondant de crises ENEDIS

Depuis plusieurs années, Enedis s'appuie sur un réseau de correspondants de crises, lors de problèmes climatiques qui affectent les réseaux d'électricité. Gilles Vessayre a été désigné et a accepté cette nomination.

Projet Marché à l'esplanade du moulin

PROJET EN ATTENTE POUR CAUSES SANITAIRES COVID

Création d'un marché le samedi après-midi, de 13 ou 14 h à 18 ou 19 h 00.

Début : mois de juin et période estivale

Lieu : Esplanade du Moulin et éventuellement sur la place de l'église

Participants : une vingtaine d'exposants. D'un côté les comestibles et de l'autre le matériel et les artisans. Places gratuites d'environ 8 m2 chacune.

En terrasse du moulin, buvette et casse-croute sous chapiteau avec bénéfices pour le CCAS. Participation des conseillers municipaux et éventuellement du Comité des Fêtes et autres associations
Prévoir une petite animation ambulante (Mime, orgue de barbarie, jongleur, contorsionniste...etc.) et/ou musique.

Besoins :

Participation de la CRHA

Déclaration préfecture

Création d'une licence permanente pour la mairie (licence III ou IV)

Enquête et recrutement auprès des commerçants

Conditions auprès des sociétés d'assurances

Service paramédical (infirmière ou pompier)

Frais réels : 2 ou 3 heures de travail pour l'employé de la commune pour remise en état le dimanche matin.

Difficultés

Places de parking à prévoir

La Moutchonnerie

Divers projets d'activités à la Moutchonnerie de Serres sont évoqués.

INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes des Rives du Haut Allier



Election du bureau

Alain Fouillit a relaté la préparation de l'élection du bureau de la CCRHA. Diverses tractations ont eu lieu. Pour sa part Alain Fouillit n'a pas souhaité faire acte de candidature à une vice-présidence après beaucoup de péripéties, de propositions, d'annulation de propositions, de sollicitations, de discussions et d'hésitations...

Journée verte CCRHA

En collaboration avec la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier, une journée de nettoyage du chemin de randonnée du Sap s'est très bien déroulée. Gilles Vessayre en fait un compte rendu.

Une autre journée a été organisée pour l'entretien de chemins sur Pissis / Lamothe.

Gilles Vessayre a assuré la gestion et le suivi de ce dossier.

Colibri

La Communauté de Communes des Rives du Haut Allier organise un service de transport à la demande.

**TRANSPORT COLIBRI
RESERVATION LA VEILLE
AU PLUS TARD AVANT MIDI.
CONTACT Céline SABATO : 06 72 04 04 48**

Délégations

Ayant accepté ces charges sont désignés comme délégués de la commune à l'unanimité :

CLECT : Titulaire Claude Tisseur Suppléant Gilles Vessayre

SICTOM : Titulaire Gilles Vessayre Suppléant William Malfant

SMAT Haut Allier : Titulaire Gilles Vessayre Suppléant Claude Tisseur

IMPOTS : Virginie Comte Perraud / Jean Marc Roux

ENERGIES

Syndicat des Energies

Gilles Vessayre a présenté le compte rendu de l'A.G.

Gilles Vessayre et Jean-Marc Roux font partie du Conseil d'Administration.

La commune va adhérer au Système d'Information Géographique SIG proposé par le SDE (voir ci-après). Sera lancée une étude d'installation de leds pour l'éclairage public (économie d'énergie, diminution de la consommation, baisse des forfaits).

L'extinction de l'éclairage en cours de nuit est mise à l'étude.

SIG

Un SIG est un Système d'Information Géographique qui permet de gérer des données placées sur un fond de carte. Pour le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire, comme pour ses communes adhérentes, mettre en place un tel outil répond à de nombreux objectifs. Il permet en particulier une connaissance plus fine du patrimoine (type, âge, caractéristiques techniques, ...) et donc une optimisation et une meilleure maîtrise des investissements sur le patrimoine d'éclairage public, un suivi en temps réel du traitement des déclarations de pannes et enfin un accès rapide à des extraits cartographiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A décidé d'adhérer à l'outil SIG/GMAO mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire ;

A pris acte de la mise à disposition à titre gratuit de cet outil pour la commune qui a transféré au Syndicat la compétence Éclairage Public ;

A sollicité la réalisation d'un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau) installé sur le territoire communal. Cette prestation, préalable indispensable à la mise en place du SIG, sera partiellement financée par la commune à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public (pour la commune 60 points et 6 coffrets).

Eclairage public

Un dossier de 3 demandes de lampes sera constitué sous la responsabilité de Gilles Vessayre. Il ne s'agira pas d'éclairages privés, la localisation est à définir.

- Au Bourg au début de la rue du cimetière ;
- A Serres vers le bâtiment Timpani ;
- A Clersanges au tunnel communal (raccordement au réseau).

L'éventuelle coupure nocturne de l'éclairage public est évoquée. Différents points sont soulevés : économie sur la consommation, sécurité, frais des installations (horloges), le bourg seul ou tous les villages, installations solaires à étudier pour le tunnel éventuellement mais moins intéressantes car sans prise électrique... Une consultation des habitants par

réunion publique sera organisée dès que les conditions sanitaires (COVID19) la permettront en 2021.

Entretien éclairage public

Une nouvelle convention est à l'étude avec l'entreprise Baylot de La Chaise Dieu.

VOIRIE

POUR 2020/2021 Conventions déneigement

Alain Fouillit, intéressé à l'affaire, n'a pas participé à la délibération et a quitté la salle. Claude Tisseur, 1er adjoint a pris la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renouveler sa convention avec Alain Fouillit, agriculteur à Clersanges, St Pal de Senouire, pour la fourniture d'un tracteur agricole pour le déneigement (lame fournie par la Commune) et le sablage (sableuse fournie par la Commune).

De plus il a été décidé de signer avec Alain Fouillit une convention pour la conduite des engins de déneigement.

Ces conventions seront renouvelées par tacite reconduction jusqu'à ce que l'une des deux parties y mette fin.

POUR 2021/2022 Convention déneigement

Le contrat qui lie la commune à Alain Fouillit ne pourra pas être renouvelé car il ne sera plus agriculteur chef d'exploitation.

Des solutions sont mises à l'étude.

Enrobé à froid

Sur la voirie communale deux opérations «enrobé à froid» ont été organisées.

Sont volontaires pour aider bénévolement l'agent technique Paul Devidal : Alain Fouillit, Gilles Vessayre, Gérard Fouillit, Christian Margerit. Claude Tisseur a pris les photos.





Vedières

Une traversée de voie sans autorisation a été pratiquée sur la VC n°10 afin d'effectuer des travaux pour des raccordements privés en eau au village de Vedières.

Le Conseil Municipal a évoqué un problème se posant maintenant. En effet, sans doute à cause d'un compactage insuffisant, l'emplacement de la tranchée sur la route s'est creusé et c'est dangereux.

Les responsables du chantier ont été contactés pour procéder à une remise en état.

Circulation

Des problèmes de circulation se posent dans la rue derrière l'église, rue de la bise, avec des attitudes surprenantes et déplacées, notamment des entreprises sont dérangées pendant leur travail. Si les incidents devaient durer il y aurait la possibilité de transformer cette impasse en rue piétonne.

Desserte forestière

Le Conseil Municipal, a donné son accord au projet de réalisation des travaux d'amélioration de la desserte forestière dans le massif « Le Mazel / Le Fourniau », commun à trois communes Connangles, Sembadel, St Pal, à savoir :

Création d'une route forestière pour un total de 2 340 ml, une piste de débardage de 630 ml et de 5 places de dépôt.

La commune de Saint Pal de Senouire est concernée directement par 610 ml de route forestière empierrée, 630 ml de piste de débardage et 2 places de dépôts.

Rues de Combres

Il a été signalé des rues encombrées au village de Combres. M. le Maire interviendra.

Voirie Clersanges Pissis

Un enrochement entre Clersanges et Pissis a été réalisé.

Voirie Valiop

La voie de Valiop à la VC12 n'apparaît pas sur le plan cadastral. Une révision a été envisagée mais la famille

concernée a voulu conserver la parcelle. Il n'y aura donc pas de modification cadastrale pour cette voie qui restera privée.

Enrobés



BIBLIOTHEQUE

Nouveaux responsables

Justine PLANCHON

Claude TISSEUR

Un nouveau fonctionnement va se mettre en place.

L'abri aux livres

L'ancien abri du téléphone public au Bourg sera transformé en Bibliothèque libre-service. L'entreprise peut commencer les travaux dès qu'elle le pourra.

EAU POTABLE

Gilles Vessayre a suivi le dossier de la modification de la télétransmission (surveillance du réseau eau potable). Il a présenté le nouveau fonctionnement de la télésurveillance avec de nouveaux prestataires : Cegelec et Synox.

Opération nettoyage réservoir effectuée par Gilles Vessayre, William Malfant, Alain Fouillit et Paul Devidal.

Branchement eau potable

A Combres, à la suite de l'obtention de son Certificat d'Urbanisme, M. Farget Philippe a demandé le branchement Eau Potable, Electricité et Téléphone pour son projet de construction d'habitation à Combres. En ce qui concerne l'eau les travaux sont pris en charge par le demandeur.

Qualité de l'eau

Alain Fouillit a donné lecture du bilan sur cinq ans sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Sept réseaux sont ainsi détaillés. Les documents sont consultables au secrétariat de mairie.

Contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

Les résultats doivent être supérieurs à 70%.

Lieux	Conformité bactériologique	Conformité chimique
Le Chomet	80%	100%
Chantelauze	100%	80%
Clersanges	90%	100%
La Bastide	80%	100%
Le Sap	80%	100%
Pissis	80%	80%
Serres	71%	100%

Eau potable

Gilles Vessayre fait le point régulièrement de ses interventions « désamorçage » sur le réseau d'eau.

PV Eau et Assainissement

Présentation des procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre des transferts des compétences eau potable et assainissement de l'Agglomération du Puy en Velay vers la Commune. Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé ces documents et a autorisé le maire à les signer.

Qualité de l'eau

Les problèmes de dépassement du taux d'arsenic sont résolus. Un nouveau réglage du pompage de la source Le Sap a été réalisé. Gilles Vessayre a suivi ce dossier de près.

TRAVAUX

Débroussaillage : campagne 2021 pour un montant de 5304 €TTC.

Fauchage : campagne 2021 pour un montant de 2 683 €TTC.

Travaux Combres

Alain Fouillit présente les travaux réalisés à Combres (propriétés Farget et Missonnier). Le réseau d'eau pluviale et un branchement assainissement ont été rénovés par l'employé communal et l'entreprise Quissac. Des servitudes ont été signées par les habitants concernés.

Une deuxième intervention a été nécessaire pour ce problème.

LES BÂTIMENTS

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR Programme 2021

TRAVAUX A LA SALLE DES FETES AU BOURG
Ce local est très utilisé par les associations (repas conviviaux, bals, réunions, etc) par la commune (réunions, vœux de la municipalité, repas des aînés, assemblées générales etc), par des particuliers (apéritifs, repas, fêtes familiales). Ce local est un lieu de vie et d'animations pour la commune et ses environs. Il est essentiel à notre territoire et à ses habitants.

Des dégradations liées à une utilisation intense au cours des années ont été constatées dans la salle des fêtes au bourg de Saint Pal de Senouire. Les travaux devront aussi améliorer le confort et la sécurité des utilisateurs.

Le Conseil Municipal a entériné un projet de réfection de la salle des fêtes avec aménagement du sous-sol pour conserver ce que nos anciens avaient créé.

CIMETIERE

Mur du cimetière

Le Conseil a approuvé le devis de l'entreprise Chabannes pour la restauration du mur du cimetière menaçant ruine.

Subvention Région AURA

Une subvention « Bonus Relance Région » de 50% a été attribuée pour la réfection du mur du cimetière. Pour ces travaux il est noté qu'il faudra être très attentif à la protection des concessions. L'entreprise interviendra dès qu'elle le pourra.

ÉCOLES ET JEUNESSE

Aide à la cantine scolaire La Chaise Dieu

Une famille a alerté la municipalité sur le prix élevé des repas scolaires : 4.62 €.

Effectivement, comparaison faite avec les communes du secteur, il semblerait que le prix soit en moyenne d'environ 3.30 €. Pour les années 2018/2019 et 2019/2020, la commune de Saint Pal de Senouire avait pris à sa charge 1.02 € à la suite d'une augmentation des repas fournis par l'IME de La Chaise Dieu.

Il s'agit aujourd'hui de décider si cette aide était reconduite pour 2020/2021.

Le problème a été évoqué au cours de deux réunions successives.

Après deux délibérations, et vote, 6 pour 4 contre 1 abstention, il a été décidé de prendre en charge le même montant qu'en 2018/2019 et 2019/2020.

Le Conseil Municipal tient à préciser aux parents que cette prise en charge pour 2020/2021 sera la dernière si aucune réponse n'est apportée aux demandes déjà formulées. Il est demandé que soit lancé un appel d'offres pour la prochaine année scolaire pour revenir aux tarifs appliqués antérieurement avec, pourquoi pas, le choix d'un autre fournisseur.

Transport scolaire

La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, organisatrice des ramassages scolaires pour les établissements de La Chaise Dieu, a souhaité l'harmonisation des tarifs. En conséquence elle a décidé de facturer directement aux familles. Pour les enfants de St Pal de Senouire, le Conseil Municipal a souhaité maintenir l'aide apportée aux familles. En conséquence le CCAS prend à sa charge le remboursement des frais de transport scolaire pour l'école élémentaire sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté d'aider les enfants et leurs familles. Il déplore ensuite la décision de l'Agglomération du Puy en Velay qui, au contraire,

ne montre guère de soutien aux services vitaux dans le milieu rural.

Les enfants continueront à fréquenter les établissements scolaires de La Chaise Dieu en 2021/2022. Le ramassage scolaire reste inchangé dans son organisation matérielle. Cependant c'est désormais la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier qui en a la gestion et il en résulte des tarifs plus bas que par le passé.

Par ailleurs, un courrier de M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay sous-entendait des futures difficultés pour le ramassage des enfants de la Commune. Il était notamment question pour les familles d'un tarif très élevé.

Nous avons bien évidemment informé nos familles avec copie de la lettre.

Contact a été pris avec les services de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier qui se souviennent très bien qu'une convention ramassage scolaire avait été évoquée mais n'avait pas été jugée utile par l'Agglomération du Puy en Velay.

Le Conseil Municipal a toujours fait preuve sans hésitation de beaucoup de bienveillance et le maximum pour les familles et leurs enfants qui fréquentent les écoles de La Chaise Dieu.

Le budget communal participe depuis 3 ans aux frais de cantine scolaire (Prise en charge d'une augmentation des tarifs du fournisseur) ;

La part revenant aux parents pour le ramassage scolaire est remboursée par le budget du CCAS ;

Les frais de fonctionnement et de fournitures scolaires sont remboursés à la Commune de La Chaise Dieu ;

Des subventions sont accordées à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire, au foyer éducatif du collège, à l'association sportive du collège, à l'association des parents d'élèves ;

La commune prend en charge, sans hésitation, environ 1 800 Euros par enfant et par an pour l'école élémentaire ;

RECENSEMENT 2022

Recensement 2021 / 2022

Communication INSEE :

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Prévu en 2021 et reporté (covid19), le recensement de la population se déroulera en janvier et février 2022.

Sont nommés coordonnateur communal Xavier Guillemot et agent recenseur Justine Planchon.

**Le Recensement de la population se déroulera
du 20 janvier 2022 au 19 février 2022
Sous réserve de l'évolution COVID**



Justine Planchon Agent recenseur

PERSONNEL COMMUNAL

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé d'approuver :

- Convention d'adhésion au service SANTE AU TRAVAIL
- Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes - plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Contrat Paul Devidal

Le contrat de l'agent polyvalent est renouvelé. M. Paul Devidal est unanimement très apprécié dans son travail. : fossés, élagage, peinture des vannes du réservoir de Combelles, reverdos changés, entretien des voiries, des réseaux, de bâtiment, du réseau d'eau, de l'assainissement, etc...



GESTION ADMINISTRATIVE

Commission de contrôle Liste Electorale

Désignation des membres de la commission de contrôle :

Un conseiller municipal : Christian MARGERIT de Juillard

Un délégué de l'administration désigné par le Préfet : Mireille BEYSSAC de Clersanges

Un délégué du tribunal désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance : Raymond GIROUX du Bourg

Barrage Saut du Matelot

La concession d'exploitation de la microcentrale a été renouvelée.

Adressage

Tout le matériel a été livré. Les opérations de pose vont débuter. Chaque conseiller se charge de son secteur.

En cas de Besoin, contactez :

CLERSANGES / Alain Fouillit

COMBELLES / Catherine Pierrot

COMBRES / Annie Filaire

JUILLARD / Christian Margerit

LA BASTIDE / William Malfant

LA GRANGE / Claude Tisseur

LA MANDAROUNE / Claude Tisseur
 LAMOTHE / Claude Tisseur
 LE BOURG / Gilles Vessayre
 LE BREUIL / Alain Fouillit
 LE CHOMET / Gilles Vessayre
 LE SAP / Gérard Fouillit
 MOLIMARD / Gérard Fouillit
 MONTESTUDIER / Catherine Pierrot
 PISSIS / Gérard Fouillit
 SERRES / William Malfant
 VALIOP / William Malfant
 VEDIERES / Jean-Marc Roux

Les adresses retenues sont :

2	ROUTE DE LA CHAISE DIEU	CLERSANGES
4	ROUTE DE LA CHAISE DIEU	CLERSANGES
1	ROUTE DE LA CHAISE DIEU	CLERSANGES
3	ROUTE DE LA CHAISE DIEU	CLERSANGES
2	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
4	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
6	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
1	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
3	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
8	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
10	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
5	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
7	RUE DU COUVENT	CLERSANGES
1	CHEMIN DE PISSIS	CLERSANGES
2	CHEMIN DE PISSIS	CLERSANGES
4	CHEMIN DE PISSIS	CLERSANGES
6	CHEMIN DE PISSIS	CLERSANGES
2	RUE DU CANTONNIER	CLERSANGES
2	MONTEE DU TOURCHA	CLERSANGES
1	MONTEE DU TOURCHA	CLERSANGES
2	RUE DE LA FORGE	CLERSANGES
4	RUE DE LA FORGE	CLERSANGES
6	RUE DE LA FORGE	CLERSANGES
1	RUE DE LA FORGE	CLERSANGES
2	CHEMIN DE LA BEATE	CLERSANGES
4	CHEMIN DE LA BEATE	CLERSANGES
6	CHEMIN DE LA BEATE	CLERSANGES
2	RUE DES ETOILES	COMBELLES
4	RUE DES ETOILES	COMBELLES
1	RUE DES ETOILES	COMBELLES
2	RUE DES SUREAUX	COMBELLES
4	RUE DES SUREAUX	COMBELLES
6	RUE DES SUREAUX	COMBELLES
1	CHEMIN DES MESANGES	COMBELLES

3	CHEMIN DES MESANGES	COMBELLES
2	CHEMIN DES MESANGES	COMBELLES
1	CHEMIN DE LA FONTAINE	COMBRES
3	CHEMIN DE LA FONTAINE	COMBRES
5	CHEMIN DE LA FONTAINE	COMBRES
7	CHEMIN DE LA FONTAINE	COMBRES
9	CHEMIN DE LA FONTAINE	COMBRES
2	CHEMIN DU SABOTIER	COMBRES
4	CHEMIN DU SABOTIER	COMBRES
6	CHEMIN DU SABOTIER	COMBRES
8	CHEMIN DU SABOTIER	COMBRES
1	CHEMIN DU SABOTIER	COMBRES
3	CHEMIN DU SABOTIER	COMBRES
1	ROUTE DE COLLAT	COMBRES
3	ROUTE DE COLLAT	COMBRES
1	RUE DE LA PASSERELLE	JUILLARD
3	RUE DE LA PASSERELLE	JUILLARD
2	RUE DE LA PASSERELLE	JUILLARD
4	RUE DE LA PASSERELLE	JUILLARD
3	CHEMIN DE LA BASTIDE	LA BASTIDE
4	CHEMIN DE LA BASTIDE	LA BASTIDE
5	CHEMIN DE LA BASTIDE	LA BASTIDE
2	CHEMIN DE LA BASTIDE	LA BASTIDE
2	CHEMIN DE LA GRANGE	LA GRANGE
1	CHEMIN DE LA MANDAROUNE	LE BOURG
3	CHEMIN DE LA MANDAROUNE	LE BOURG
2	CHEMIN DE LA MANDAROUNE	LE BOURG
1	RUE DU MEUNIER	LAMOTHE
3	RUE DU MEUNIER	LAMOTHE
2	RUE DU PONT	LAMOTHE
4	RUE DU PONT	LAMOTHE
6	RUE DU PONT	LAMOTHE
2	RUE DE LA SCIERIE	LAMOTHE
1	ESPLANADE DU MOULIN	LE BOURG
2	PLACE DE LA SENOUIRE	LE BOURG
4	PLACE DE LA SENOUIRE	LE BOURG
6	PLACE DE LA SENOUIRE	LE BOURG
1	MONTEE DU BOURG	LE BOURG
2	MONTEE DU BOURG	LE BOURG
4	MONTEE DU BOURG	LE BOURG
2	PLACE DE L'EGLISE	LE BOURG
4	PLACE DE L'EGLISE	LE BOURG
6	PLACE DE L'EGLISE	LE BOURG
8	PLACE DE L'EGLISE	LE BOURG
10	PLACE DE L'EGLISE	LE BOURG

12	PLACE DE L'EGLISE	LE BOURG
2	IMPASSE DE LA BISE	LE BOURG
1	IMPASSE DE LA BISE	LE BOURG
1	RUE DU CHARRON	LE BOURG
3	RUE DU CHARRON	LE BOURG
5	RUE DU CHARRON	LE BOURG
7	RUE DU CHARRON	LE BOURG
9	RUE DU CHARRON	LE BOURG
11	RUE DU CHARRON	LE BOURG
13	RUE DU CHARRON	LE BOURG
1	RUE DES LILAS	LE BOURG
3	RUE DES LILAS	LE BOURG
5	RUE DES LILAS	LE BOURG
1	CHEMIN DU BREUIL	LE BREUIL
3	CHEMIN DU BREUIL	LE BREUIL
5	CHEMIN DU BREUIL	LE BREUIL
1	RUE DES HOUX FLEURIS	LE CHOMET
3	RUE DES HOUX FLEURIS	LE CHOMET
5	RUE DES HOUX FLEURIS	LE CHOMET
7	RUE DES HOUX FLEURIS	LE CHOMET
2	RUE DES HOUX FLEURIS	LE CHOMET
4	RUE DES HOUX FLEURIS	LE CHOMET
1	RUE DU CALVAIRE	LE CHOMET
2	CHEMIN DU SAP	LE SAP
4	CHEMIN DU SAP	LE SAP
2	CHEMIN DU BACHA	LE SAP
4	CHEMIN DU BACHA	LE SAP
1	IMPASSE DE MOLIMARD	MOLIMARD
2	IMPASSE DE MOLIMARD	MOLIMARD
4	IMPASSE DE MOLIMARD	MOLIMARD
1	CHEMIN DES BOIS	MONTESTUDIER
2	CHEMIN DE LA CROIX	MONTESTUDIER
4	CHEMIN DE LA CROIX	MONTESTUDIER
6	CHEMIN DE LA CROIX	MONTESTUDIER
1	ROUTE DE BERBEZIT	PISSIS
3	ROUTE DE BERBEZIT	PISSIS
2	ROUTE DE BERBEZIT	PISSIS
2	CHEMIN DU LAVOIR	SERRES
4	CHEMIN DU LAVOIR	SERRES
1	CHEMIN DU LAVOIR	SERRES
3	CHEMIN DU LAVOIR	SERRES
5	CHEMIN DU LAVOIR	SERRES
7	CHEMIN DU LAVOIR	SERRES
9	CHEMIN DU LAVOIR	SERRES
1	RUE DES TSABRES	SERRES

3	RUE DES TSABRES	SERRES
1	CHEMIN DE LA BASTIDE	SERRES
1	CHEMIN DE VALIOP	VALIOP
1	RUE DES ALLEES DU CHÂTEAU	VEDIERES
3	RUE DES ALLEES DU CHÂTEAU	VEDIERES
5	RUE DES ALLEES DU CHÂTEAU	VEDIERES
7	RUE DES ALLEES DU CHÂTEAU	VEDIERES
2	RUE DES JARDINS	VEDIERES
1	RUE DES JARDINS	VEDIERES

Maison de Santé de La Chaise Dieu

Un long et animé débat s'est instauré sur le passé et l'avenir de la maison de santé.

Des courriers ont été adressés par le Maire et le 1er Adjoint aux différents responsables départementaux et régionaux.

De plus le Maire et le 1er Adjoint ont rencontré les médecins pour des échanges de vue très profitables, francs et amicaux de l'avis de tous les participants à ces rencontres.

Pour donner suite au courrier du Maire adressé à la Région, le Président avait contacté l'ARS. Nous avons été destinataires d'une réponse : une piste est à l'étude pour l'arrivée d'un nouveau médecin.

Urbanisme

Soutien du Conseil Municipal aux demandes d'urbanisme à Combres et à Serres.

Il est demandé que soit donnée une suite favorable à ces deux dossiers : une résidence et un projet touristique.

LOCATIONS COMMUNALES

Gaz ancienne école

Jean-Marc Roux s'est chargé de lancer une consultation pour la fourniture de gaz pour la location communale de l'ancienne école. Il en a résulté un changement de fournisseur pour un prix de gaz bien inférieur.

Une étude sera aussi lancée pour le remplacement de la chaudière pour du matériel plus moderne, plus performant et plus économe.

Location ancien presbytère

Le Maire a donné lecture du courrier de M. Harny, locataire de l'ancien presbytère.

Dans cette lettre il est rappelé que l'installation d'un poêle à granulés était prévue à la signature du bail. Il en résultait une majoration de la location mensuelle.

Le Conseil Municipal reconnaît que cette installation a pris du retard.

Le poêle est désormais installé et opérationnel. (Entreprise COGRA 3 868 euros ttc).

Afin de compenser le retard, le Conseil Municipal a décidé de fournir gratuitement des granulés au locataire.

Locations communales

Dans le cadre du bail, le locataire se doit d'assurer l'entretien des installations de chauffage : contrôle, ramonage de la cheminée. Il est demandé de faire parvenir les justificatifs pour compléter la gestion des dossiers. A défaut de ces opérations de maintenance, les défauts éventuels ne sont pas prises en charge par la commune.

Cette demande est faite à chaque locataire de la commune.

Entretien

Le Conseil Municipal a demandé que soient nettoyés et débarrassés les terrains des locations communales au bourg dans les plus brefs délais.

Location Saut du Matelot

Par courrier en date du 29/09/2020 M. Ludon propriétaire du barrage hydroélectrique du Saut du Matelot a souhaité arrêter sa location d'une parcelle communale AM90 sise RD 22 en direction de Sembadel. Le bail a été signé le 10 août 1985.

Le Conseil Municipal regrette cette décision unilatérale et brutale.

Force est de constater que cette location était un avantage certain pour la commune. Le Conseil Municipal craint qu'il ne reste à supporter que les inconvénients de l'installation... Désagréments que soulève aussi, entre autres, l'Association de Pêche de la Haute Senouire...

Déneigement Berbezit

La commune de Berbezit s'est rapprochée de notre commune pour la saison hivernale 2020/2021. Afin d'assurer son déneigement elle a fait appel à un contrat privé avec un agriculteur mais a souhaité aussi pouvoir louer le matériel communal. Après délibération, pour faire jouer la solidarité intercommunale, le Conseil Municipal a donné son accord (unanimité) pour cette location. Il est noté que le déneigement commence par notre commune puis sera effectué à Berbezit.

Mise à disposition de matériels de déneigement par la Commune de Saint Pal de Senouire à la Commune de Berbezit : étrave à neige / Gravillonneuse / Chaînes.

Incidents et incivilités

Des incidents au cours d'une soirée familiale à la salle des fêtes ont été relatés par Alain Fouillit et Gilles Vessayre. Toutes les dégradations ont été réparées par les familles (tuiles remplacées, boîte à lettres, table d'extérieur). Les jeunes ont été vigoureusement réprimandés.

Demande d'acquisition Piot au Bourg

Après délibération le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à une demande d'acquisition d'une parcelle au bourg pour préserver l'entourage de la salle des fêtes. De plus le terrain est lié à une location. (1 abstention 9 contre)

ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Parc Livradois Forez

M. le Maire a donné lecture de la lettre du Président du Parc Naturel Régional Livradois Forez en date du 21 janvier 2021.

Il s'agit d'un projet de périmètre d'étude de la Révision de la Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez. Ouï cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal a décidé de demander, à l'unanimité, son retrait du Parc Livradois Forez et par conséquent de ne pas être inclus dans le périmètre d'étude de la nouvelle charte 2024.

Le Conseil Municipal a demandé aux instances du Parc de lancer la procédure de retrait dès à présent comme le prévoient les statuts.

La décision sera entérinée à la fin de l'élaboration de la nouvelle charte.

Agence Régional de Santé

Responsable ARS 43 : Gilles VESSAYRE Adjoint au Maire

Ambroisie

Responsable ambroisie : William Malfant Conseiller Municipal

Adhésion aux Communes Forestières

Lecture faite de la lettre présentant l'adhésion aux Communes Forestières, après délibération le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite. (1 pour 9 contre).

FREDON

FREDON AURA : Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Auvergne Rhône-Alpes. L'adhésion est rejetée.

AIDE SOCIALE

Repas des aînés

C'est avec beaucoup de regrets que la Municipalité a décidé l'annulation du repas des aînés (à l'unanimité) en raison du contexte sanitaire.

Vœux aux aînés

Le repas de fin d'année ayant été annulé (COVID19), le Conseil Municipal est revenu sur la confection de colis pour les personnes de 65 ans et plus.

Après délibération et vote (un geste pour les vœux : 9 pour 2 abstentions / un bon d'achat : 2 pour 9 contre / un colis : 8 pour 3 contre) un colis a donc été distribué par les conseillers après fourniture par un commerce local.

Catherine Pierrot a organisé cette opération.

100 ans

Il y a paraît-il d'après les statistiques, 326 centenaires pour un million d'habitants mais la population de Saint-Pal de Senouire est moindre et cet événement est rarissime.

Avoir cent ans, cela s'entend sans temps. En effet, le temps disparaît pour laisser place à des souvenirs, le passé devient plus important que l'avenir. Cent ans de vie de labeur avec ses joies, ses instants de bonheur et ses moments de tristesse et de douleur. André SOUBEYRE vient d'atteindre son siècle et tout cela à son domicile où il est né le 30 juin 1921. Son autonomie n'est plus ce qu'elle était mais, bon an mal an, il vit au milieu de sa mémoire et de son présent, dans ce paysage du Chomet où il a vécu des années durant, une existence laborieuse d'agriculteur, de mari et de père attentionné. Il a également participé durant quelques années à la vie municipale en qualité de conseiller. Aujourd'hui son épouse et sa fille adorées l'ont quitté pour un monde meilleur mais ses deux petits-fils sont auprès de lui, ils habitent à deux pas.

Pour cet événement exceptionnel, sa famille, ses amis, ses voisins et bien d'autres personnes proches de notre centenaire se sont déplacés au Chomet ce mercredi. Les infirmières dévouées, le Maire de la commune, Alain FOUILLIT accompagné d'adjoints et conseillers, du personnel de l'ADMR, tout ce monde l'entourait chaleureusement avec respect pour rendre honneur à cet homme hors du commun. Des cadeaux utiles lui ont été offerts par toutes et tous et cela était accompagné de délicieuses pâtisseries et de jus de fruits et autres boissons légères.

Le soleil était plus ou moins de la partie, sans orage et sans tonnerre pour le centenaire.

L'an dernier, pour ses 99 ans une petite cérémonie avait été organisée ; nous espérons tous que de nombreuses années à venir suivront celle-ci et seront également fêtés à ces côtés pour ses 101 ans et les suivants.

Nous lui souhaitons tous un avenir heureux et serein dans une santé excellente

CT



A l'occasion des 100 ans de Mme Lienard de Molimard, la Municipalité a remis à son fils quelques livres pour les lui transmettre avec tous les vœux du Conseil Municipal.



Pour la confection des masques par Justine Planchon de Serres un chèque cadeau est remis à la couturière bénévole et dévouée.



SECTIONS

Rôle d'affouage 2021

Le conseil municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire, après délibération, a établi le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de Clersanges Pissis Molimard Le Sap.

Travaux section

Les ayants droit, consultés par courrier, ne s'étant pas opposés au projet, l'assemblée a adopté la proposition de travaux dressée par l'Office National des Forêts pour l'entretien des limites de la forêt à la peinture sur 5.2 km.

Village de Clersanges

Réunion de village en présence des représentants de 9 familles et de Claude Tisseur 1er adjoint.

Les habitants du village de Clersanges souhaitent une rénovation de leur petit patrimoine : fontaines, entourage des poubelles, aménagement du ruisseau (retenue), goudronnage des chemins d'accès aux maisons, nettoyage des chemins et des espaces.

Des points d'eau demeurent très dangereux pour les enfants notamment.

Une intervention pour sécuriser ces fontaines est décidée.

Claude Tisseur doit reprendre le dossier des aménagements dans le village.

Un devis sera demandé pour les travaux de sécurisation et d'aménagement.

Section Clersanges Molimard Pissis Le Sap

Le document d'aménagement prévoit en 2021 le passage en coupe des parcelles 1B (2,40 ha) et 6B (4,42 ha) dans la forêt sectionale.

- Le technicien de l'ONF propose de reporter la parcelle 1B (volume faible) en 2022 afin de la regrouper avec la parcelle 2 pour constituer un lot commercialisable et homogène (produit de même qualité)

- Le technicien de l'ONF propose le passage en coupe sur une partie de la parcelle 6B (sur l'autre partie, le capital sur pied est insuffisant et ne nécessite pas une coupe)

Les ayants droit consultés ne se sont pas opposés à ces prévisions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé pour l'exercice 2021 de suivre l'avis de l'ONF

Vente maison Giroux Clersanges

Une demande d'achat de la parcelle AC 169 de 2 275 m² est parvenue en Mairie. Elle provient de la famille qui vient d'acquérir la propriété Giroux Jeanne. Il s'agit d'avoir un terrain pour l'installation de l'assainissement individuel. Pas d'opposition du Conseil Municipal mais des réserves ont été soulevées :

Préserver des rejets intempestifs les maisons en contrebas de la parcelle ;

Une autre maison voisine est dans le même cas, c'est-à-dire sans terrain. Il faut prévoir un droit d'utilisation pour les assainissements individuels voisins

Les occupants d'une 3ème maison doivent être informés.

Les habitants du village de Clersanges doivent être informés. Une consultation des électeurs du village sera organisée.

Section du village de Clersanges

Demande d'acquisition de parcelles de la famille Pierson / Boyer : passage entre les parcelles AC170 et AC172. Approbation du Conseil Municipal avec des réserves.

Pour le passage entre les parcelles AC170 et AC172, une entrée avec une porte est présente sur le bâtiment AC172. La cession pose donc un problème. Elle est limitée et ne devra pas empêcher l'accès.

VIE ASSOCIATIVE

Don

Au nom du Conseil Municipal, l'Association des PGCATM de Saint Pal de Senouire est remerciée pour une participation financière de 50 euros à l'organisation de la commémoration du 08 mai 2021. Merci aussi pour son action pour le devoir de mémoire.

Comité d'Animation

Le Comité d'Animations, en sommeil depuis 2007, a décidé sa dissolution.

Les fonds restants ont été répartis et, entre autres, un don de 744 € a été versé au CCAS de Saint Pal de Senouire.

Fête communale 2021

Le devis de l'entreprise SARL ARTIFEUX a été rejeté.

Les contraintes sanitaires annoncées sont trop contraignantes et, à contre cœur, la fête 2021 est annulée.

Les emplacements du manège BOSC et du jeu d'adresse HINDERCHIED sont annulés.

Choucroute Truffade

Le Comité des Fêtes a décidé d'annuler toutes les animations jusqu'à évolution favorable de la situation sanitaire.

TELETHON 2020

COVID oblige, la manifestation a été annulée.

Une somme d'environ 450 € a tout de même été récoltée et versée au Téléthon.

AFM
TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



CONVIVIALITE A L'ESPLANADE DU MOULIN

L'aménagement est fort apprécié par tous. Pour exemple ce groupe de marcheurs ravis de ce moment de détente.



LES BUDGETS

À l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune, des villages, des sections, du CCAS ont été approuvés.

À l'unanimité les Comptes de Gestion du Trésorier Commune et CCAS ont été approuvés étant conformes aux écritures communales.

Ont été approuvés à l'unanimité les Budgets 2020 : Commune, Aide Sociale, village et sections.

Les taux municipaux restent inchangés pour 2021 :

TFB : 31,72% TFNB : 77.04%.

Salle des Fêtes

Au titre du Fonds 199 une aide de 2 000 € est acquise pour la rénovation de la salle des fêtes.

Investissement 2021 exécution avant le vote des budgets
Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire a été autorisé, en 2021 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2020.

Bulletin

Malgré la gratuité décidée en 2020 (COVID) pour la parution dans le bulletin des publicités d'entreprises, Eurovia BTP, a tenu à verser 150 €.

Les diverses aides communales aux différentes associations locales, départementales ou nationales ont été approuvées.

SUBVENTIONS COMMUNALES	BP2021
A REPARTIR AVEC DELIB	160.00
ADAPEI 43	80.00
ADMR	100.00
AFM TELETHON	50.00
ANCIENS COMBATTANTS ST PAL	100.00
APAJH 43	80.00
ASSOCIATION CHASSE ST PAL	100.00
ASSOCIATION PECHE Haute Senouire	120.00
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100.00
ASSOC SPORTIVE COLLEGE	50.00
ECOLE ELEMENTAIRE LCD	100.00
GYMNASTIQUE LCD	50.00
LES CHEVEUX D'ARGENT LCD	80.00
LUTTE CONTRE LE CANCER 43	50.00
MAIRIE LCD BANQUE ALIMENTAIRE	100.00
PARMI LCD (Parents d'élèves)	100.00
PECHE ECOLE	50.00
SCLEROSES EN PLAQUES	50.00
VISITEURS HOPITAUX ALLEGRE	80.00
ENSEMBLE C'EST TOUT LCD	100.00
Total	1 700.00



Comptes Administratifs et Budgets

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA2020	BP2021
	152 566.60	236 402.54
Fournitures non stockables (edf...)	4 712.32	5 000.00
Fournitures non stockables (edf...) EAU	200.86	300.00
Fournitures non stockables (edf...) ASST	281.92	300.00
Combustible	0.00	500.00
Carburant	2 705.40	3 000.00
Alimentation	118.00	200.00
Fournitures d'entretien	143.08	500.00
Petit équipement	0.00	100.00
Fournitures de voirie	40.20	500.00
Fournitures administratives	857.21	1 000.00
Achat EAU	903.42	1 000.00
Achat ASST	0.00	100.00
Locations	1 094.40	1 500.00
Entretien terrains	0.00	500.00
Entretien bâtiments	1 777.43	3 000.00
Entretien voies & réseaux	11 433.03	12 905.37
Entretien réseaux EAU	3 492.25	7 000.00
Entretien réseaux ASST	0.00	400.00
Entretien bois et forêts	3 252.81	6 000.00
Entretien matériel roulant	2 981.72	5 000.00
Maintenance	3 841.20	4 000.00
Assurances	2 507.02	2 700.00
Divers Services extérieurs (abonnements)	266.00	500.00
Rémunérations diverses (trésorier, DDT...)	0.00	100.00
Publications, fêtes, cérémonies	2 812.03	5 000.00
Mission	0.00	100.00
Frais postaux Télécommunication	2 216.87	2 500.00
Frais postaux Télécommunication EAU	298.97	300.00
Frais postaux Télécommunication ASST	0.00	0.00
Services bancaires	0.00	100.00
Cotisations	0.00	500.00
Frais de garderie Sections	0.00	500.00
Remboursements de frais écoles	9 814.52	12 000.00
Autres services	200.54	300.00
Impôts TF	4 690.00	4 800.00
Autres impôts	0.00	100.00
Autres EAU	735.00	800.00
Autres ASST	0.00	200.00
Charges générales	61 376.20	83 305.37

Autres (cgfpt)	247.11	300.00
Personnel titulaire	13 168.08	13 500.00
Personnel non titulaire	4 511.64	4 600.00
Charges sociales	6 568.00	7 000.00
Autres charges	175.67	300.00
Charges personnel	24 670.50	25 700.00
Indemnités élus	17 278.82	18 000.00
Frais de missions	0.00	100.00
Retraite (Ircantec/patronale)	2 842.71	3 000.00
Formation élus DIF	199.78	200.00
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	100.00
Pertes sur créances irrécouvrables EAU	0.00	100.00
Pertes sur créances irrécouvrables ASST	0.00	100.00
Aide sociale du Département	0.00	150.00
Service incendie CCRHA		
Contributions organismes regroupement	564.05	650.00
Charges diverses	0.00	100.00
Subventions publiques	1 800.00	2 000.00
Subventions privées	1 390.00	1 700.00
Autres	1.40	100.00
Gestion courante	24 076.76	26 300.00
Intérêts	2 376.74	2 227.00
Intérêts EAU	307.45	264.00
Intérêts ASST	1 537.25	1 318.00
ICNE EAU Intérêts Courus Non Echus	307.45	263.53
ICNE ASST	1 537.25	1 317.64
Annulation ICNE N-1 EAU -307.45	0.00	
Annulation ICNE N-1 ASST -1 537.25	0.00	
Autres Charges financières	0.00	100.00
Charges financières	6 066.14	5 490.17
Charges exceptionnelles	150.00	150.00
Titres annulés années antérieures	0.00	100.00
Charges exceptionnelles	150.00	250.00
Amortissements	20 047.93	7 552.56
Amortissement	3 086.07	15 581.44
Amortissements	23 134.00	23 134.00
Remb. Redevance Pollution EAU	0.00	833.00
Remb. Redevance Modernisation ASST	0.00	83.00
Prélèvement FNGIR	10 502.00	11 000.00
Contribution TH coefficient correcteur		12 657.00
CCRHA	2 466.00	2 500.00
CAPEV		21 000.00
FPIC	125.00	150.00
Attenuations de produits	13 093.00	48 223.00
Virement section investissement		24 000.00

RECETTES	CA2020	BP2021
	187 819.17	236 402.54
Vente EAU	2 019.75	2 000.00
Redevance Agence Pollution EAU	832.60	800.00
Redevance ASST	1 332.00	1 300.00
Redevance Modernisation Réseaux ASST	82.80	80.00
Location compteurs EAU	4 084.77	4 000.00
Coupes de bois Sections	1 444.47	500.00
Dépôts bois	270.00	100.00
Concessions cimetière	700.00	350.00
Remboursements divers	0.00	100.00
Services et ventes diverses	10 766.39	9 230.00
Impôts locaux	48 287.00	55 258.00
Attribution agglo	21 000.00	21 000.00
FPIC	3 488.00	3 000.00
Autres reversements	0.00	100.00
Droits de mutation	8 765.40	5 000.00
Impôts et taxes	81 540.40	84 358.00
DGF forfaitaire	48 347.00	48 000.00
Dotation solidarité rurale	14 362.00	14 000.00
Fonds péréquation	0.00	0.00
Dotation Elus Locaux	6 153.00	6 000.00
Autres participations	0.00	100.00
Autres organismes dont Elections	56.63	100.00
Allocations compensatrices TF	2 629.00	2 912.00
Allocation compensatrice TH	2 261.00	8 271.00
Dotations et participations	73 808.63	79 383.00
Revenus des immeubles	14 890.25	14 500.00
Produits divers	812.11	500.00
Produits de gestion courante	15 702.36	15 000.00
Produits exceptionnels	0.00	0.00
Reprises subventions EAU	3 995.04	3 995.04
Reprises subventions ASST	1 906.35	1 906.35
Reprises subventions	5 901.39	5 901.39
Autres produits	0.00	100.00
Autres produits EAU	100.00	100.00
Autres produits ASST	0.00	100.00
Produits de gestion courante	11 802.78	300.00
Excédent fonctionnement		42 230.15
	Résultats	
	35 252.57	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA2020	BP2021
	134 951.20	241 446.20
Reprise subventions EAU	3 995.04	3 995.04
Reprise subventions ASST	1 906.35	1 906.35
Reprises subventions	5 901.39	5 901.39
Emprunt	5 367.72	4 345.00
Emprunt EAU	967.43	968.00
Emprunt ASST	4 837.14	4 838.00
Remboursement Cautions		
Emprunts (Capital)	11 172.29	10 151.00
Terrains	0.00	100.00
Cimetière	3 280.00	35 000.00
Terrains	3 280.00	35 100.00
Mairie	0.00	400.00
Salle communale	39 875.15	55 000.00
Bâtiments communaux	0.00	400.00
Presbytère	0.00	400.00
Eglise	0.00	400.00
Couvent Bourg	0.00	400.00
Abri matériel	0.00	400.00
Bâtiments publics	39 875.15	57 400.00
Voiries communales	72 722.40	23 279.61
Esplanade du Moulin	0.00	400.00
Autres réseaux	0.00	400.00
Voiries	72 722.40	24 079.61
Réseau EAU	0.00	400.00
Réseau ASST	0.00	400.00
Total réseaux	0.00	800.00
Outillage	0.00	400.00
Matériel informatique	1 503.17	1 000.00
Autres acquisitions	496.80	8 000.00
Acquisitions	1 999.97	9 400.00
Déficit		98 614.20
Déficit		98 614.20

RECETTES	CA2020	BP2021
	74 985.87	241 446.20
Cautions des locations		
FCTVA	8 083.00	18 000.00
Affectation du Fonctionnement	38 648.87	98 614.20
Dotations Fonds divers	46 731.87	116 614.20

DETR FONDS199 voirie 2018	5 120.00	
DETR voirie 2020	0.00	12 354.00
DETR annexe salle des fêtes	0.00	6 638.00
Région annexe salle des fêtes	0.00	8 800.00
DETR salle des fêtes		15 000.00
FONDS199 salle des fêtes		20 000.00
Région BONUS RELANCE cimetière	0.00	14 906.00
Subventions	5 120.00	77 698.00
Emprunt travaux		
Emprunts	0.00	0.00
Amortissements	20 047.93	7 552.56
Amortissements	3 086.07	15 581.44
Amortissements	23 134.00	23 134.00
Virement du fonctionnement		24 000.00
	Résultats	
	-59 965.33	

CCAS

DEPENSES	CA2020	BP2021
	389.99	3 893.00
Repas et colis	0.00	3 093.00
Cotisations	180.00	200.00
Secours divers	209.99	600.00
RECETTES		
	1 800.00	3 893.00
Subvention Commune	1 800.00	2 000.00
Excédent		1 893.00
	Résultats	
	1 410.01	



VŒUX DE LA MUNICIPALITE ET GALETTES Vœux 2021

Pas de rencontre conviviale en raison de la situation sanitaire.

CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Président PGCATM : Jean DELABRE

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

Le 8 mai 2021, une cérémonie commémorative et individuelle puisque non seulement elle concerne la fin d'une guerre impitoyable mais également la remise d'une distinction à Jean-Paul NOYEL, citoyen de notre commune.

À la suite du déploiement des forces françaises en Algérie, alors nouvellement indépendante depuis les accords d'Evian en 1962, Jean-Paul a été appelé par la République pour la protection de cette partie méditerranéenne encore instable.

Et aujourd'hui, la Nation française n'oublie pas ces soldats envoyés dans l'Algérie autonome en situation fragile durant les années 1962 à 1964, et Jean-Paul y était présent à partir du 15 décembre 1963 et cela jusqu'au 19 novembre 1964.

Comme tous les soldats appelés ou du service d'active, il a garanti la sérénité du peuple français.

Pour cela, le Ministère des Armées fait remettre, par l'intermédiaire et à la demande de l'ACPG CATM, les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie, Tunisie, Maroc, la croix du Combattant.

Avec les félicitations des élus et des citoyens. CT.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE SAINT PAL DE SENOUIRE.

Président : Nicolas CORNUT

Cette saison de chasse 2020-2021 aura été impactée par la pandémie du COVID-19, et en tant que président de l'association, je tiens à remercier tous les chasseurs de l'ACCA pour l'application des gestes barrières lors de nos rassemblements en plein air sur l'esplanade, ainsi que pendant la pratique de la chasse.

C'est avec plaisir qu'à chaque battue, les membres de l'ACCA se retrouveront à nouveau au local de l'esplanade du moulin, lieu de convivialité fort apprécié de tous et ce, grâce à la générosité du Maire Alain Fouillit et de son Conseil Municipal.

Le plan de chasse concernant les 24 chevreuils a été réalisé, 9 sangliers ont été abattus et plusieurs faisans ont été prélevés.

A noter aussi la remise en état des parcelles d'agriculteurs suite aux dégâts de sangliers. Ce sont 24 heures de bouchages de trous qui ont été réalisées en 2020 par les adhérents. A ce sujet, le président Nicolas Cornut souhaite de nouvelles mains pour cette activité qui fait partie des attributions, car la chasse est plus qu'une activité de loisir : là où certains mettent souvent en avant des oppositions, des contradictions, entre les acteurs de la chasse et l'agriculture, il souhaite aujourd'hui chercher à unir et rassembler au travers d'une chasse populaire qui participe à l'animation de nos territoires ruraux.

Le samedi 05 juin 2021 s'est déroulée l'Assemblée Générale, en plein air sur l'esplanade, avec un ordre du jour chargé. On retiendra en particulier les élections du Conseil d'Administration de l'ACCA voté à l'unanimité ce jour :

Composition du bureau :

- Nicolas CORNUT : Président
- Jean-Marc ROUX : Vice-président
- Frédéric NOYEL : Trésorier
- Pascal CORNUT : Secrétaire

Se rajoutent en tant que membres pour former le Conseil d'Administration :

Gilles Dionnet / David MONATTE / Marcel GAUTHIER / Thibault FOUILLIT / Mathieu SOULIER

Enfin, c'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Gilles Dionnet le samedi 12 juin 2021. Gilles était une figure locale et s'est beaucoup investi pour la chasse. Par sa présence à chaque battue, il avait intégré le Conseil d'Administration en 2013 et venait d'être réélu dernièrement. L'ACCA a une pensée particulière pour sa famille.



Avant.



Après.

Une partie des dégâts de sanglier et remise en état le 08 novembre 2020, Les Sagnes



AG ACCA DU 05 juin 2021 une partie de l'assemblée



Une partie du CA de l'ACCA le 05 juin 2021



Battue aux chevreuils le 24 janvier 2021

SOCIETE DE PECHE DE SAINT PAL DE SENOUIRE
Président Pascal CORNUT
Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

Une touche ! Mordu ? Eh bien non, le pêcheur ne veut pas du COVID. Et oui, c'est une saison de pêche 2020-2021 très compliquée que le loisir pêche a vécu à cause des différentes restrictions dues à cette épidémie.

En effet beaucoup moins d'activités ont pu être réalisées, mais malgré ça, de juin 2020 à juin 2021, plusieurs actions ont été finalisées :

- Lors du week-end de l'Ascension en juin 2020, un lâcher de truites surdensitaires a été effectué par les membres de l'AAPPMA. En effet, après une longue période de confinement, nombreux ont apprécié de pouvoir exercer leur loisir sur les rives de la Haute-Senouire.
- Le 4 août 2020, les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) avec la participation des membres du bureau et des enfants du Centre de Loisirs de La Chaise-Dieu, une pêche électrique a été réalisée à l'usine à baryte. Les résultats sont médiocres, aléas climatiques en cause : 153 truites au total dont seulement 43 poissons de l'année, 122 vairons, 68 loches et 97 écrevisses.
- Un mois d'août chargé avec tout d'abord la journée du 15 août au plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu qui a connu un vif succès à la suite d'un lâcher exceptionnel de truites surdensitaires.

Toujours sur ce site, le vendredi 21 août, un état des lieux a été effectué par Yann Forlorou, chargé de développement à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire avec comme objectifs : échosondage du plan d'eau, relever les habitats, répertorier les espèces piscicoles présentes, proposer des éléments de gestion halieutique et piscicole.

Enfin, le 31 août, trois pêches électriques ont été réalisées sur la Senouire en aval de Saint Pal, ce qui a permis d'effectuer un inventaire piscicole sur ces parcours. Les résultats sont satisfaisants même si l'on a pu constater encore une fois le manque de truitelles de l'année (les zéros plus) qui ont subi les aléas des crues de l'année.

- Le comptage de frayères s'est déroulé le 27 novembre 2020 avec là encore des chiffres excellents.

- L'Assemblée Générale s'est déroulée en deux temps cause COVID : tout d'abord le 22 février 2021 afin de mettre à disposition des membres les divers documents et enfin le 27 février 2021 pour la validation des documents.

- Le dimanche 27 juin 2021, le débroussaillage des abords du plan d'eau du Breuil (toutes les berges, parkings, digue) et élagage. Grâce à la belle équipe de bénévoles, les pêcheurs peuvent exercer leur loisir favori dans les meilleures conditions, ainsi que les promeneurs qui peuvent venir car les berges sont nettoyées et facilement accessibles.

Six enfants du Centre de loisirs étaient également présents, accompagnés de leur éducateur. Bien sûr pour une bonne cause : un voyage cet été au bord de la mer à La Grande Motte est prévu. Aussi, cette Association cherche à récolter un peu d'argent mais en faisant des actions intelligentes, donc tout travail mérite salaire et La Société de Pêche de la Haute Senouire a été très touchée par cette initiative et elle a donc accepté de recevoir ces jeunes. Ils ont râtelé et ramassé les détritiques autour du plan d'eau : fils de pêche, boîtes d'appâts, bouteilles plastique, bien sûr munis de masques, gants et sacs poubelles. Un chèque de 150 euros leur a été remis par le Président Pascal Cornut. Au total, une vingtaine de personnes ont participé.

- Le samedi 17 juillet 2021, la fête de la pêche vers l'esplanade du moulin a réuni une quarantaine d'enfants. Jean Pierre VIGIER et Marie-Agnès PETIT nous ont fait l'honneur de leur présence comme chaque année. Le Président de la Fédération de Pêche de la Haute Loire, Lionel Martin a soutenu également notre fête de la pêche, tout comme nos élus locaux emmenés par notre Maire, Alain Fouillit. A l'aube de cette nouvelle saison, en plus des lâchers hebdomadaires, des lâchers de truites de plus d'un kilo ont lieu chaque début de mois de mars à août, au plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu.

Concernant l'Ecole de Pêche, cette dernière ne cesse de surprendre avec de nombreuses sorties et beaucoup de poissons capturés, bien sûr, remis à l'eau, et ça grâce à notre incontournable Jean-Gilles RIX, l'animateur de cette école.

Le Président, Pascal CORNUT souhaite conclure cet exposé en remerciant tous les bénévoles qui participent aux différentes tâches et au bon déroulement de la vie dans l'Association, mais aussi pousser un coup de gueule :

Le vendredi 19 mars 2021 au soir, une pollution a complètement détruit toute forme de vie sur la Senouire entre Paulhaguet et Brioude. Cette pollution a provoqué la mort de plusieurs milliers de poissons et anéanti aussi la flore sur 19 kms.

Encore une fois, c'est une défaillance technique, lors de la vidange d'un bac de traitement de bois, dans une scierie riveraine qui est à l'origine de ce désastre.

A quand la fin de cette tragédie qui revient sans cesse et toujours due aux mêmes causes ?

Quelques heures pour anéantir la faune et la flore et des années pour réhabiliter une rivière !

Nous allons être contraints, car c'est une de nos missions, de mobiliser nos efforts, notre bénévolat et la contribution financière des pêcheurs, pour tenter de restituer une fois de plus à la Senouire une capacité piscicole acceptable.

Cette restauration durera des années pendant lesquelles cette merveilleuse vallée restera à l'état de désert touristique et donc de moindre rendement économique pour nos territoires ruraux.



Réunion pollution Senouire le 24 avril 2021



Sortie APN à Vacheresse le 12 juin 2021



Echosondage Le Breuil



Reprise des cours pour l'Ecole de Pêche le 13 février 2021



Open Lac du Bouchet le 26 septembre 2020



AG AAPPMA ST Pal de Senouire 27 février 2021



**COUP DE GUEULE DES PRESIDENTS
D'AAPPMA DE LA SENOUIRE.**
De gauche à droite, Pascal Mondillon,
François Josency et Pascal Cornut



Débroussaillage du plan d'eau du Breuil le 27 juin



Pêche électrique 31 août 2020 La Prade



Pêche Electrique du 04 août 2020 à l'Usine



Pêche Electrique du 04 août 2020 à l'Usine



Sortie APN Berbezit le 27 mars 2021



Sortie plan d'eau du Breuil La Chaise-Dieu le 19 juin Une aide précieuse de notre Président !!!



Fête de Pêche 17 juillet 2021

COMITE DES FÊTES

Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire



Siège social : chez le Président Vivien GIROUX

Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)

Cirque

Le rideau vient tout juste de se fermer, une nuée d'applaudissements a envahi l'esplanade du moulin avec force et chaleur humaine et ces applaudissements ne s'adressaient pas au COVID 19 ou au discours du premier ministre, non ! Ces applaudissements étaient adressés à tous les acteurs, clowns et acrobates en herbe et surtout aux bénévoles d'Allemagne, d'Italie et de la Bastide qui sont venus offrir un merveilleux spectacle !

Ces bénévoles qui se sont investis tous les matins de la semaine passée pour former ces petits «nenfants» au métier du cirque et cela toujours dans la bonne humeur !

Oui ! Nous devons tous remercier le cirque FARANUKA pour le temps et l'efficacité qu'ils ont consacrés pour le plaisir de tous.

Et **le plus beau remerciement** que vous puissiez leur faire, c'est parler de leur spectacle entre vous, autour de vous, à votre famille, vos amis et collègues de travail car c'est avec ce geste-là de votre part que vous donnerez à ces artistes l'opportunité d'être fiers, de pouvoir continuer à jouer, à enseigner, mais surtout de pouvoir continuer à nous faire vibrer...pas cette année, c'est terminé, mais dès qu'ils reviendront de leurs lointaines contrées, l'année prochaine ou peut-être plus tard.

Les membres du Comité des fêtes, leur président ainsi que le Conseil Municipal, sommes heureux de cette prestation et que nous remercions vraiment toutes ces personnes de la Bastide qui se sont investies pour notre joie et pour le bonheur des enfants !

Ces touristes, en résidence secondaires, ont consacré du temps à notre commune comme s'ils en étaient originaires et attachés affectivement. On pourrait presque les adopter ! Bienvenue parmi les Auvergnats !

Donc un réel merci à tous et en avant pour de nouvelles aventures.

CT





En deux mil vingt et un, le comité des fêtes
A dormi plus ou moins à cause du Covid.
Les manifestations ont comme été défaites
Et les salles publiques ont été locaux vides.

La fête communale est bien sûr annulée
Car même avec le masque et le gel alcoolique
Nous serions parait-il un peu contaminés
Au bord de la Senouire, cet endroit bucolique.

Arrivera l'automne où dans les ans passés
Après le téléthon nous mangions la truffade
Mais cette année encore, agapes supprimées,
Sauf si nous écrasons le virus malade.

Lors de son assemblée générale annuelle
Le bureau d'aujourd'hui fut reconduit idem
Vivien Giroux en tête, efficace et fidèle
A, en ordre du jour, abordé tous les thèmes.

Le trésorier Rousset, de son prénom Cyril,
A présenté les comptes avec précision
Et William Malfant, secrétaire subtil,
Pour deux mil vingt-deux a parlé prévisions.

Dans la caisse commune il reste un capital
Qui sera investi pour divers matériels
Tel un nouveau barnum et tout un arsenal
De chaises et de tables et multiples gamelles.

Il restera des sous, destinés aux bamboches,
Aux fêtes et banquets pour nos amis fidèles
A tous ces abonnés qui, la main à la poche,
Participaient gaiment à nos fêtes si belles.

Tous les jeunes d'ici et de villes voisines
Participent, assidus, à l'organisation
Des multiples ripailles et des soirées divines
Que chacun parmi nous attend avec passion.

Voilà ce qu'il en est de notre comité
Qui espère comme vous que meure le corona
Pour qu'enfin, l'an prochain, on puisse retrouver
Sur la belle esplanade, l'ambiance d'autrefois.

C.T.